



Communiqué de presse



Roissy, le 31 mai 2012

PRIME DE GOURGEON : Le SNPNC dénonce !

La section Air France du Syndicat National du Personnel Navigant Commercial dénonce l'octroi de la prime de 400 000 € à l'ancien Directeur Général Pierre Henri Gourgeon.

A l'heure où des efforts considérables à hauteur de 20 % sont exigés par la Compagnie et qu'un plan social menace l'emploi des personnels navigants commerciaux, ***il est inacceptable et immoral*** que l'ancien Directeur Général puisse bénéficier d'un tel traitement de faveur.

Une délégation du SNPNC se rendra à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le jeudi 31 mai afin de manifester son opposition.